Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **BCEP** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **N° NOR AGRS1521898C**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2015-799** **22/09/2015**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2015
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe

Destinataires d'exécution
DRAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - DREAL - ANSES ADMINISTRATION CENTRALE Etablissements d'enseignement technique agricole Etablissements d'enseignement supérieur agricole MEDDE Pour information : GCAAER - IGAPS - Syndicats

Résumé : Ouverture de la session 2015 de l'examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère chargé de l'agriculture.

Suivi par : Paola PORCU-RICHERD Martine PIÉ
paola.porcu-richerd@agriculture.gouv.fr
martine.pie@agriculture.gouv.fr
Téléphone : 01.49.55.47.21 / 42.26
Télécopie : 01.49.55.50.82
Bureau de la formation continue et du développement des compétences

Suivi par : Nathalie JOUANNET
nathalie.jouannet@agriculture.gouv.fr
Tél. : 01.49.55.58.23

Date d'ouverture des pré inscriptions télématiques : 24 septembre 2015
Date limite de pré inscriptions télématiques : 22 octobre 2015
Date limite de retour des dossiers: 31 octobre 2015

Textes de référence :
Décret n° 95-370 du 6 avril 1995 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Arrêté du 12 novembre 2012 relatif à l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Un examen professionnel pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe est organisé au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt au titre de l'année 2015. Cet examen concerne les ingénieurs de recherche en poste dans tous les services et établissements du ministère comme à l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

Le nombre de places offertes est fixé à **7**, **toutes branches d'activité professionnelle confondues**

I - CALENDRIER

Période d'ouverture des pré-inscriptions télématiques : **du 24 septembre 2015 au 22 octobre 2015 sur le site Internet** www.concours.agriculture.gouv.fr

Date limite de dépôt des confirmations d'inscription et dossiers de candidature : **31 octobre 2015 dernier délai (le cachet de la poste faisant foi)**

Dates et lieu de l'épreuve unique orale : **à partir du 07 décembre 2015** à **PARIS**.

Aucune dérogation ne sera accordée aux dates précitées.

II - CONDITIONS D'ACCÈS

En application de l'article 23 du décret du 6 avril 1995, visé ci-dessus, peuvent faire acte de candidature : les ingénieurs de recherche appartenant au grade d'ingénieur de recherche de 1ère classe et justifiant de huit ans de services comme ingénieur de recherche, ou ayant atteint le 7ème échelon du grade d'ingénieur de recherche de 2ème classe et justifiant dans ce grade de huit ans de services effectifs.

Les conditions de services s'apprécient au 31 décembre 2015.

L'arrêté du 12 novembre 2012 précise que sont admis à prendre part à cet examen professionnel les ingénieurs de recherche remplissant les conditions rappelées précédemment et ayant présenté au ministre chargé de l'agriculture, par voie hiérarchique, leur dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel soit le 31 octobre 2015 (le cachet de la Poste faisant foi).

Aucune dérogation ne peut être accordée aux conditions indiquées ci-dessus.

III - MODALITÉS DE L'EXAMEN

Aux termes de l'arrêté du 12 novembre 2012, cet examen consiste en un entretien avec le jury.
D'une durée de trente minutes, cet entretien vise notamment à apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, ses capacités à exercer les fonctions normalement dévolues aux ingénieurs de recherche hors classe et les compétences acquises lors de son parcours professionnel.
L'épreuve débute par un exposé du candidat, d'une durée, à son appréciation, de cinq à dix minutes, présentant son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, et se poursuit par un échange avec le jury portant sur les compétences et aptitudes professionnelles acquises par le candidat.
Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle.
Cette épreuve est notée de 0 à 20.
Le jury établit par ordre alphabétique la liste des candidats retenus. La note obtenue par chaque candidat est communiquée au ministre intéressé qui en donne connaissance à la commission administrative paritaire.
Aucun support n'est autorisé pour cette épreuve.

III - PRÉPARATION À L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Les agents de l'enseignement agricole supérieur et des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'Agriculture devront s'adresser à leur employeur qui est chargé d'organiser les formations correspondantes

ou, en cas d'effectif trop faible et/ou dispersé, de les orienter vers des sessions de préparation régionales.

En région, des formations de préparations à l'oral devant un jury sont en effet organisées par:

⇨ les Délégués Régionaux à la Formation Continue (DRFC) dans les DRAAF

⇨ les Plateformes Régionales des Ressources Humaines (PFRH) au titre des formations interministérielles, dans les Préfectures de région.

Ces formations ne sont pas spécifiques à l' examen professionnel d'avancement IR Hors classe.

Les coordonnées des délégations régionales à la formation continue figurent en annexe de la présente note et sur le site internet de la formation continue du MAAF.

Pour les formations interministérielles, les informations sont sur le site http://safire.fonction-publique.gouv.fr.

IMPORTANT : en aucun cas l'inscription à une formation de préparation ne tient lieu d'inscription à l'examen professionnel.

V - DOSSIER DE CANDIDATURE

La demande de candidature sera établie par **pré-inscription** sur le site Internet www.concours.agriculture.gouv.fr à partir **du 24 septembre 2015 jusqu'au 22 octobre 2015.**

Chaque candidat recevra une confirmation d'inscription accompagnée d'un imprimé de situation administrative permettant de justifier de son grade et de son ancienneté.

Tout candidat qui ne recevrait pas ces documents suivant sa pré-inscription devra s'en inquiéter auprès du Bureau des concours et des examens professionnels**.**

La confirmation d'inscription sera impérativement signée par le candidat sous peine de rejet de la candidature.

L'imprimé de situation administrative sera obligatoirement complété et signé par le responsable de la gestion du personnel de proximité dont relève le candidat.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) sera établi en **7 exemplaires**. Le modèle de dossier peut être téléchargé sur le site précité Télémaque : www.concours.agriculture.gouv.fr.

Au plus tard le 31 octobre 2015 (le cachet de la Poste faisant foi), le candidat adressera l'ensemble de ces documents, deux enveloppes à fenêtre au format 22 x 11 affranchies au tarif en vigueur 20g et une enveloppe à fenêtre au format A4 affranchie au tarif en vigueur 50g à :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
SG / SRH / SDDPRS
Bureau des concours et des examens professionnels
À l'attention de Mme PORCU-RICHERD, chargée de concours
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Tout dossier parvenu au bureau des concours et des examens professionnels après le 31 octobre 2015 avec un cachet de la poste comportant une date postérieure ou ne comportant pas de date, ou parvenu incomplet après cette date entraînera le rejet de la candidature.

Pour obtenir tous renseignements relatifs à cet examen, les candidats s'adresseront à
Mme Paola PORCU-RICHERD – Mme Martine PIÉ

01.49.55.47.21/42.26
paola.porcu-richerd@agriculture.gouv.fr/martine.pie@agriculture.gouv.fr

VI - CONTRÔLE DE LA RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

L'article 20 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 autorise l'administration à vérifier que les conditions requises pour concourir sont remplies après les épreuves et avant la nomination des lauréats.

Par conséquent, le fait d'être convoqué(e) aux épreuves, voire de figurer sur la liste d'admission, ne confère juridiquement aucun droit à nomination s'il s'avère que ces conditions n'étaient pas réunies.

Les candidats en fonction au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt devront informer leur supérieur hiérarchique de leur participation à cet examen.

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par cet examen professionnel.

Aucune dérogation ne sera accordée aux conditions indiquées ci-dessus.

VII - RÈGLEMENT DES SÉLECTIONS

Les candidats sont invités à prendre connaissance du règlement des sélections publié au bulletin officiel du ministère dans la note de service SG/SRH/SDDPRS/2015-2 du 05-01-2015 dont les dispositions sont applicables au présent examen professionnalisé.

Le chef du service des ressources humaines

Jacques CLÉMENT

REGIONS	DELEGATION A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF Au 1er septembre 2015	
ALSACE	**Pierre-Irénée BRESSOLETTE** pierre-irenee.bressolette@agriculture.gouv.fr Assistante : Brigitte LECORNEY	DRAAF Strasbourg Tél : 03.69 32 50 67 (66) Port Pro : 06 07 52 35 19
AQUITAINE	**Sophie de GRIMAL** sophie.de-grimal@agriculture.gouv.fr Assistante : Lydie BAUDIN	DRAAF Bordeaux Tél : 05 56 00 43 52 (42 68) Port Pro : 06 31 92 74 28
AUVERGNE	**Elsa TARRAGO** **elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr** Assistante : Bernadette GOUDERGUES	DRAAF Lempdes Tél : 04 73 42 27 92 (76)
BOURGOGNE	**Solène AUBERT** solene.aubert@agriculture.gouv.fr Assistante : Yveline PASQUIER	DRAAF Dijon Tél : 03 80 39 30 59 (82) Port Pro : 06 28 89 11 39
BRETAGNE	**Carmen GAN** carmen.gan@agriculture.gouv.fr Assistantes : Aline CAZOULAT, Laurence GUICHARD	DRAAF Rennes Tél : 02 99 28 22 04 (22 80) Port Pro : 06 72 87 95 17
CENTRE-VAL DE LOIRE	**Jean-Michel FRANCOIS** jean-michel.francois@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre@agriculture.gouv.fr Assistante : Muriel MICHAUD	DRAAF Orléans Tél : 02 38 77 40 00 (41 96) Tél : 02 38 77 41 96
CHAMPAGNE-ARDENNE	**Isabelle CARBONNEAUX** isabelle.carbonneaux@agriculture.gouv.fr. Assistante : Yolande SIRIANNI	DRAAF Chalons en Champagne Tél : 03 26 66 20 25 (20 21)
CORSE	**Paul MEDURIO** paul.medurio@agriculture.gouv.fr Pas d'assistant	DRAAF Ajaccio Tél : 04 95 51 86 74 (44)
FRANCHE COMTE	**Sylvaine RODRIGUEZ** sylvaine.rodriguez@agriculture.gouv.fr Assistante : Françoise PICOT	DRAAF - Immeuble Orion 25043 BESANCON Cedex Tél : 03 81 47 75 46 (75 36) Port Pro : 06 42 11 56 80
GUADELOUPE	**Nadia COLOT** nadia.colot@agriculture.gouv.fr Assistante : Marie-Ena BERNOS	DAAF de la Guadeloupe (Basse Terre) Tél : 05 90 99 60 39 (60 17)
GUYANE	**DR Formco : Suzie THOMPSON** suzie.thompson@agriculture.gouv.fr **DR GRAF : MC Arbellot de Vacqueur** marie-catherine.arbellot-de-vacqueur@educagri.fr	DAAF de la Guyane (Cayenne) Tél : 05 94 29 70 77 LEGTA de Macouria Tel : 05 94 38 76 26
ILE-DE-FRANCE	***Poste vacant*** Intérim par Sébastien FAUGERE, SG sebastien.faugere@agriculture.gouv.fr Assistante : Rachel GARCIA	DRIAAF Ile-de-France (Cachan) Tél : 01 41 24 17 78 (17 01)

LANGUEDOC-ROUSSILLON	**Jacky BRETAGNE** jacky.bretagne@agriculture.gouv.fr Assistants : Corinne ULLDEMOLINS Frédéric POUGET	DRAAF Montpellier Tél : 04 67 10 19 14 (19 12)(19 18) Port Perso : 06 74 83 41 32
LIMOUSIN	**Véronique DELGOULET** veronique.delgoulet@agriculture.gouv.fr Assistante : Betty PACCHIN	DRAAF Limoges Tél : 05 55 12 92 73 Port Pro : 06 78 31 35 94
LORRAINE	**Sébastien LEROY** sebastien.leroy@agriculture.gouv.fr Assistante : Annie FORESTAT	DRAAF Metz Tél : 03 55 74 11 08 (11 09) Fax : 03 55 74 11 01
MARTINIQUE	**Julie ALCINDOR** julie.alcindor@agriculture.gouv.fr Pas d'assistant	DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 97
MAYOTTE	***Poste vacant*** Par intérim Annette Rossard, SG annette.rossard@agriculture.gouv.fr et Josette MUSSARD assistante de direction josette.mussard@agriculture.gouv.fr	DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél. : 02 69 63 81 37
MIDI-PYRENEES	**Mireille BASSOU** mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène ECHEVARRIA Chargée de formation : Christiane PERCHE	DRAAF Toulouse Tél : 05 61 10 61 84 (62 03 / 62 18) Port. Pro : 06 20 41 48 16
NORD PAS-DE-CALAIS	**Patrick SENECHAL** patrick.senechal@agriculture.gouv.fr Assistante : Zohra M'BAYE	DRAAF Lille Tél : 03 62 28 40 86 (40 87) Fax : 03 62 28 41 01
PICARDIE	**Sylvie-Anne REMY** sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr Assistante : Nathalie TRANNOIS Assistante GRAF : Sonia LESAGE	DRAAF Amiens Tél : 03 22 33 55 49 (55 36) Port Pro : 06 08 03 38 39
BASSE NORMANDIE	**Danièle LEVARD** daniele.levard@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE	DRAAF Caen Tél : 02 31 24 97 16 (98 97)
HAUTE-NORMANDIE	**Valérie GARNIER** valerie.garnier@agriculture.gouv.fr Assistante : Isabelle GUEGAN	DRAAF Rouen Tél : 02 32 18 94 03 (94 29) Port Pro : 06 26 58 80 00
PAYS DE LA LOIRE	**Délégué régional Formco :** **Pierre HERVOUET** pierre.hervouet@agriculture.gouv Assistant : François SOUCHARD **Délégué régional GRAF :** **Jean-Luc SCHAFER** jean-luc.schafer@agriculture.gouv.fr Assistante : Françoise CASSARD	DRAAF Nantes Tél : 02 72 74 70 15 (70 14) Portable Pro P.H. : 06 84 64 16 57 Tél : 02 72 74 72 29 (72 12) Fax : 02 72 74 72 39

POITOU-CHARENTES	mailto:severine.etchessahar@agriculture.gouv.fr**Mickael TRILLAUD** mickael.trillaud@agriculture.gouv.fr Assistants : Cécile DURIVAULT	DRAAF Poitiers Tél : 05 49 03 11 27 (11 23) Port Pro : 06 03 59 09 40
REUNION	**Délégué régional Formco :** **Pascal NOUVET** pascal.nouvet@agriculture.gouv.fr Assistante : Mariame ABDALLAH	DAAF de la Réunion (St Denis de La Réunion) Tel : 02 62 30 88 53 (89 47) Port : 06 92 85 15 68
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	**Florence BRUNIER** florence.brunier@agriculture.gouv.fr Assistantes : Patricia PARAVISINI Christine PASSALACQUA	DRAAF Marseille Tél : 04 13 59 36 35 ou 04 90 81 11 06 (36 33) Port Pro : 06 88 27 87 82
RHÔNE-ALPES	**Nathalie DELDEVEZ** nathalie.deldevez@agriculture.gouv.fr Assistants : Patrice WEISS, Maryline LENTILLON, Isabelle ANSELME	DRAAF Lyon Tél : 04 78 63 13 08 (13 13) Port : 06 18 41 00 49
ADMINISTRATION CENTRALE	**Chrystelle ARCHE** chrystelle.arche@agriculture.gouv.fr Assistante : Wassila GOURARA	78 rue de Varenne - 75007 PARIS Tel : 01 49 55 55 10 (60 79)